

Education et Culture de la Démocratie

*La transparence sur les critères de qualité
dans l'enseignement supérieur (ECUD)*



DGII /EDU/ECUD/2016 (6)

Version Originale: Français

FORMATION et EDUCATION

15 Juillet 2016

Rapport Italie

Introduction

Cette analyse concerne les résultats des entretiens menés avec les acteurs internes (20 professeurs et 20 étudiants) et externes (5 acteurs privés, 5 acteurs publics et 5 appartenant à la société civile) de l'Université de Bergame. Ce rapport vise en particulier à examiner les résultats concernant « l'axe » éducation et formation.

Pour analyser les réponses des acteurs nous avons utilisé le cadre de compétences qui les étudiants devraient développer pour apprendre une culture de la démocratie ; ce cadre a été proposé par la Conférence permanente des Ministres de l'Education du Conseil de l'Europe qui a eu lieu en avril 2016.

Plus en particulier pour évaluer la capacité des Universités de transmettre aux étudiants les compétences nécessaires pour apprendre une culture de la démocratie, nous avons utilisé les données des entretiens et surtout les commentaires faits par les interviewés à l'égard de chaque question : en effet l'analyse des réponses et des commentaires permet de tirer beaucoup d'informations à propos de la capacité de l'Université de développer les compétences pour la démocratie.

1. Analyse des résultats

Lorsque nous avons abordé l'axe de l'éducation, nous avons trouvé les acteurs plus disponibles et plus à l'aise soit dans les réponses soit dans les commentaires et les conversations spontanées qui ont suivi. Certainement il s'agit d'un domaine mieux connu et plus proche aux étudiants et aux acteurs internes à l'Université tandis que les acteurs externes ont montré parfois quelques incertitudes en raison d'une connaissance plus sommaire du problème.

F1 : Quelles matières (programme de cours) de votre université comportent des questions relatives à la notion de démocratie et des droits de l'homme ? Citer trois d'entre elles.

Les acteurs interrogés ont fait référence à plusieurs enseignements qui permettent de focaliser les concepts de la démocratie et des droits de l'homme mais ils ont bien souligné que la majorité de ces enseignements contiennent très peu de références à l'éducation aux droits de l'homme et à la démocratie. Il s'agit d'enseignements qui appartiennent aux domaines juridiques (droit public et constitutionnel, droit international et de l'Union Européenne, droit pénal, législation sociale, analyse de genre), philosophiques (philosophie morale, philosophie politique), historiques (histoire des institutions politiques, histoire moderne, histoire contemporaine), sociologiques (sociologie des processus culturels), littéraires (littérature postcoloniale, théories de la culture) et politologiques (doctrines politiques) mais ils ne disposent pas d'une approche spécifique à l'éducation aux droits de l'homme .

Les seuls enseignements centrés sur l'approche aux droits de l'homme étaient inclus dans le plan d'étude de la Maitrise «Droits de l'homme et éthique de la coopération internationale» qui a été activé dans l'année académique 2007/2008 et qui a pris la même dénomination de la Chaire Unesco.

Actuellement la Maitrise est gérée par trois Départements : Droit ; Lettres, Philosophie et Communication ; Sciences de l'entreprise, économiques et méthodes quantitatives.

Jusqu'à l'année académique 2014/15 la Maitrise a eu une approche plus pédagogique avec des enseignements tels que: pédagogie des droits de l'homme, dimensions internationales de l'éducation, pédagogie de la coopération internationale, planification de l'éducation, systèmes éducatifs de l'Afrique subsaharienne, systèmes éducatifs de l'Amérique latine. A partir de l'année académique 2015/16, le plan d'étude a été changé : les enseignements concernent l'axe « juridique économique, historique, anthropologique, des sciences et des relations politique-internationales, éthique et politique économique, droit pénal international et des migrations, bioéthique et histoire des religions ».

Avec cette nouvelle approche les seuls enseignements à l'intérieur de cette maitrise qui se positionnent sur l'axe d'éducation aux droits de l'homme sont:

- 1) éthique de l'entreprise qui vise à l'acquisition de compétences «et d'une approche critique permettant d'évaluer et gérer les programmes des organismes internationaux, des administrations publiques, des ONG, des entreprises, des multinationales, sur la base des principes Corporate Social Responsibility et de la durabilité ».
- 2) droit public comparé visant à développer les connaissances des systèmes juridiques des principaux pays du Sud. Les contenus partent des notions juridiques principales pour passer ensuite aux typologies d'Etats et des systèmes juridiques, aux libertés individuelles et collectives dans les Pays du Sud et à leur capacité de protéger les droits de l'homme, au rapport entre le système juridique islamique et les droits de l'homme, au droit de la famille et la bioéthique.

Au niveau de l'offre de formation de toute l'Université il est important signaler les enseignements présents dans le Département d'économie et dans le Département de Sciences Sociales et humaines, à savoir :

- Business ethics qui fait parti du Département Sciences de l'entreprise, économiques et méthodes quantitatives et qui vise à développer «une compréhension critique des objectifs, des principes et des méthodes de Business Ethics et de Corporate Social Responsibility dans les différents contextes économiques». il s'agit d'un cours qui touche plusieurs

thèmes à savoir : éthique de l'entreprise, stakeholders theory, accounting et finance éthiques, responsabilité sociale d'entreprise, investissements éthiques, social reporting.

- Pédagogie de la marginalité et des droits de l'homme dans le Département de Sciences Sociales et Humaines qui souligne les valeurs de la citoyenneté, de la solidarité et du partenariat et propose aussi aux étudiants plusieurs projets de «justice réparatrice» qui se réalisent surtout en collaboration avec les prisons de Bergame et de Milan. Ces projets visent à promouvoir une prise de conscience par rapport aux crimes et aux dégâts causés, à tisser un dialogue avec les victimes du crime et à identifier de nouvelles perspectives de vie, d'entreprenariat et de commerce réalisables dans des contextes sociaux et de travail externes aux prisons.

Il s'agit des projets qui nécessitent une participation importante des étudiants du cours qui, à travers l'organisation de séminaires et de laboratoires spécifiques, peuvent se confronter avec les détenus et connaître en profondeur leurs expériences.

Sans doute l'Université de Bergame devrait renforcer non seulement les enseignements sur l'éducation aux droits de l'homme et à la démocratie, comme la majorité des réponses ont souligné, mais transmettre aussi aux étudiants les compétences concernant :

- a. la valorisation de la dignité et des droits de l'homme (v1) et la valorisation de la démocratie, de la justice, de l'équité, de l'égalité et de l'Etat de droit (v3).

Il faut dépasser l'habitude de considérer l'études des droits de l'homme comme une tâche exclusive du département de droit : par conséquent il est encore difficile de comprendre l'importance de promouvoir une culture des droits de l'homme en tant qu'approche globale et transversale aux enseignements universitaires.

Actuellement la valorisation des droits de l'homme, de la dignité et de la démocratie dépend exclusivement de la sensibilité individuelle de chaque professeur.

Il faudrait promouvoir de cours permettant de transmettre les valeurs des droits de l'homme et de la dignité en tant que compétences transversales à tous les domaines et les disciplines. Ces valeurs jouent un rôle fondamental d'un côté pour permettre aux étudiants de reconnaître l'importance de participer de manière active et consciente aux activités académiques et à la gouvernance universitaire; de l'autre côté cela permettrait de renforcer leur participation à la vie démocratique de la ville et de l'Etat en tant que citoyens.

F2 : Y a-t-il des cours interdisciplinaires dans votre université ?

Soit les étudiants que les acteurs externes évaluent positivement les cours interdisciplinaires tandis que les professeurs sont convaincus que ces cours sont insuffisants comme nombre et ils ont une approche interdisciplinaire très faible et presque exclusivement formelle. Les commentaires recueillis au cours des entretiens ne font que confirmer cette lacune

Par contre le potentiel des cours interdisciplinaires est très riche et significatif parce qu'il permet de transmettre aux étudiants les compétences concernant :

- a. Les aptitudes relatives à la capacité d'analyse et de réflexion critique (Ap.2) et à la souplesse et à l'adaptabilité (Ap.3).

A cet égard il serait nécessaire d'assurer la présence de cours et de séminaires qui soient effectivement interdisciplinaires, non seulement au niveau formel mais substantiel ; autrement dit, ils devraient assurer une véritable confrontation entre différents points de vue scientifiques et disciplinaires.

F3 : Y a-t-il dans votre université des cours qui promeuvent / encouragent la responsabilité et les devoirs civiques ?

Plus de la moitié des acteurs interviewés a donné des réponses positives à propos de la présence de cours qui encouragent la responsabilité et les devoirs civiques. Mais si on va plus en profondeur on s'aperçoit que les professeurs et une minorité d'acteurs externes expriment un jugement complètement ou partiellement négative à propos de ces cours. Ceci est un appel de réveil pour l'Université elle-même qui doit se préoccuper d'éduquer aux valeurs de base de la citoyenneté.

En général pour la majorité des interviewés l'Université de Bergame est responsable et se soucie de cette formation qui développe les compétences des étudiants concernant :

- a. les valeurs de la dignité et des droits de l'homme (v1) et les valeurs de la démocratie, de la justice, de l'équité, de l'égalité et de l'Etat de droit (v3) ;
- b. les attitudes concernant l'ouverture à l'altérité culturelle et aux convictions, visions du monde et pratiques différentes (Att.1) et l'esprit civique (Att.3) ;
- c. l'aptitude relative à la capacité d'analyse et de réflexion critique (Ap.2) ;
- d. la connaissance et la compréhension critique du monde (Cc3).

F9 : Nombre d'événements publics (conférences, débats) à l'université qui facilitent la compréhension des processus démocratiques.

Les événements publics organisés à l'Université pour faciliter la compréhension des processus démocratiques, selon la plus part des acteurs, sont nombreux et l'Université semble avoir une bonne capacité de transmettre les compétences nécessaires à promouvoir:

- a. les valeurs de la dignité et des droits de l'homme (v1), de la diversité culturelle (v2), et de la démocratie, de la justice, de l'équité, de l'égalité et de l'État de droit (v3) ;
- b. les attitudes concernant l'ouverture à l'altérité culturelle et aux convictions, visions du monde et pratiques différentes (Att 1) ;
- c. la connaissance et compréhension critique du monde (cc3).

Il faut noter que la moitié des étudiants interviewés a affirmé de ne pas avoir cette information parce que ils sont au courant seulement des conférences et des ateliers organisés par leur propre Département sans avoir un regard sur la totalité des événements organisés dans l'Université. Ceci

démontre un manque de sensibilité, d'esprit civique et de participation non seulement à la vie universitaire mais à la vie de la société en général, lacunes que l'Université doit s'engager à remplir.

F4 : Estimez-vous votre université interculturelle ? Si oui, comment se manifeste cet intérêt par la diversité culturelle?

Une autre jugement critique, particulièrement de la part des professeurs, concerne l'interculturalité. Tandis que étudiants et acteurs externes donnent une évaluation plutôt favorable et positive. Pour les professeurs, et les commentaires au cours des entretiens le démontrent, l'interculturalité conçue comme promotion et ouverture à la diversité culturelle est encore limitée ; l'interculturalité tend souvent à se confondre avec l'internationalisation c'est-à-dire elle est assimilée à la présence de cours en langue anglais et à la promotion d'échange avec des universités étrangères.

Sans doute l'Université de Bergame devrait renforcer les compétences concernant :

- a. la valeur de la diversité culturelle (v2) ;
- b. les attitudes de l'ouverture à l'altérité culturelle et aux convictions, visions du monde et pratiques différentes (Att.1) et du respect (Att 2) ;
- c. la connaissance et la compréhension critique du monde (Cc3).

En fait l'ouverture à la diversité culturelle ne devrait pas être assurée (seulement) par la biais de l'internationalisation mais surtout à travers la promotion d'enseignements, de projets de recherche et d'activités académiques qui permettent d'aborder et d'approfondir les défis liés à la diversité culturelles.

F10 : L'université éduque-t-elle ses étudiants en vue d'actions de solidarité ou de volontariat?

Les réponses des acteurs sont bien différentes en ce qui concerne la capacité de l'Université d'éduquer ses étudiants à la coopération internationale, à la solidarité et au volontariat.

Même si la majorité des réponses sont positives, les professeurs se partagent parfaitement entre ceux qui donnent une réponse positive et ceux qui ont répondu «peu». Les perceptions des étudiants sont plus négatives. L'importance du rôle joué par l'Université à l'égard de l'éducation à la coopération internationale est au contraire bien perçue par les acteurs externes dont la majorité a répondu de manière tout à fait positive. Cela nous démontre que les projets de coopération internationale de l'Université ne concernent directement les étudiants mais se réalisent à travers des partenariats et des accord entre acteurs publics, privés et civils qui excluent ou marginalisent un peu les étudiants. Il s'agit d'un vide à combler pour améliorer les compétences des étudiants à l'égard de :

- a. l'attitude de responsabilité (att4) ;
- b. la connaissance et la compréhension critique du monde (cc3)

F5 : Est-ce que l'étudiant(e) a la possibilité de choisir certaines matières dans son programme d'études?

A propos de la possibilité des étudiants de choisir certains cours dans leur plan d'étude, les réponses des acteurs, tout en étant diversifiées, sont positives sauf les acteurs internes qui ont donné des réponses plus négatives parce que, à leur avis, il faudrait augmenter la possibilité de choix.

En réalité même si l'Université reconnaît déjà la possibilité des étudiants de choisir les cours dans leur plan d'étude, il faudrait augmenter ce choix qui joue un rôle fondamental pour renforcer les compétences des étudiants par rapport à :

- a. l'attitude de la responsabilité (att4) ;
- b. l'aptitude de l'apprentissage en autonomie (ap1) et de la souplesse et adaptabilité (ap3)

La possibilité de choisir de manière autonome certains aspects du plan d'étude permettrait en outre de promouvoir la participation active des étudiants à leur propre formation.

F6 : L'étudiant(e) a-t-il /a-t-elle des possibilités de trouver un emploi qui correspondent à ses études ?

Le rapport entre la formation et le marché du travail et, en particulier, la possibilité des étudiants de trouver un emploi correspondant aux études, est vu positivement de la part des acteurs. En fait plusieurs statistiques effectuées dans ces dernières années ont démontré que une année après la fin des études un pourcentage assez élevé des jeunes arrivent à se placer dans le marché du travail surtout dans les secteurs des coopératives, des associations, de l'assistance sociale, etc... Le tableau suivant résume la condition occupationnelle des étudiants de l'Université de Bergame.

Conditionne occupationnelle	
Il/elle travaille	54,6%
Il/elle ne travaille pas et n'est pas en train de chercher un travail	32,0%
Il/elle ne travaille pas mais il/elle est en train de chercher un travail	13,4%
Pourcentage des lauréats non travailleurs qui fréquentent un cours post-universitaire (master, doctorat, stage,...)	27,6%
Taux d'occupation	62,0%
Taux d'occupation	12,0%

(Source : Almalaurea <http://www2.almalaurea.it>)

F8 : L'université a-t-elle des relations avec les entreprises? Si oui, dans quels domaines :

La grande majorité des acteurs est au courant de l'existence d'importants rapports de collaboration existant au niveau local entre l'Université et les entreprises qui concernent en particulier les activités de recherche et les stages offerts aux étudiants pendant leurs études.

Cette collaboration représente une prérogative et on peut dire l'excellence de l'Université, cultivée depuis le début, parce que la culture du travail est l'axe principal de l'identité de Bergame. A partir de sa sensibilité et de sa responsabilité par rapport au marché du travail l'Université est soucieuse de la transmission des compétences concernant :

- a. l'attitude de la responsabilité (att 4) ;

- b. les aptitudes de Capacités d'analyse et de réflexion critique (Ap 2), de la Souplesse et adaptabilité (Ap 3) ;
- c. la connaissance et compréhension critique du monde (Cc 3).

2. Le rôle de la Chaire Unesco

La présence dans l'Université de la Chaire UNESCO constitue un atout formidable pour les activités d'éducation aux droits de l'homme qui enrichissent les différents plans d'étude de toutes les Départements.

La Chaire, en partenariat avec la société civile et des centres de recherche internationaux, est très active dans l'organisation d'activités de formation aux droits de l'homme. Un exemple est le projet «Paideia formation aux droits de l'homme».

La première édition de ce projet a eu lieu dans l'année académique 2013-2014 (entre Septembre 2013 et Juin 2014) et a eu comme partenaires la Communauté de Recherche «Cultures, religions, droits à la non violence» de l'Université de Bergame, la CDAL (Consulte Diocésaine Associations Laïques) et la CISL (Confédération Italienne Syndicat Travailleurs).

Paideia a préparé un plan de formation aux droits de l'homme pour les jeunes des organisations promotrices travaillant déjà dans les domaines de la coopération internationale, de la migration et de l'éducation interculturelle. Plus en particulier le projet a essayé de promouvoir les compétences nécessaires pour garantir une effective application des droits de l'homme dans leurs domaines spécifiques de travail et d'élaborer des outils de formation aux droits de l'homme capables de répondre aux exigences des différents secteurs d'activités.

Une nouvelle édition de ce projet sera organisée en 2017 (du janvier au juin) avec des associations de la société civile de Bergame très sensibles dans ce domaine et en particulier l'Association Vittorino Chizzolini Coopération Internationale (Bergame), la Coopérative Ruah, le Mouvement des travailleurs et le syndicat.

Toujours dans l'année 2016-17, la société civile de Bergame et de Brescia à travers la Fondation G. Tovini, la Fondation Museke et l'Association Vittorino Chizzolini, en collaboration avec les Chaires UNESCO de Brescia et de Bergame, ont organisé un cours de formation à la coopération internationale. L'approche du cours (inclus dans les plans d'étude des Université de Bergame, de l'Université publique de Brescia et de l'Université Catholique de Milan - siège de Brescia avec une reconnaissance académique institutionnelle et formelle), propose le passage d'une approche basée sur les besoins tendant à réduire les manques à travers des transferts, à une approche basée sur les droits de l'homme qui permettent d'augmenter les capacités et les libertés des personnes.

La thématique de la coopération internationale sera approfondie en tenant compte d'approches disciplinaires différentes mais complémentaires: culturelle, pédagogique, économique, politique, juridique, sanitaire, technologique, d'ingénierie.

La Chaire UNESCO est impliquée aussi dans l'Ecole Doctorale en «Studi umanistici interculturali», avec des enseignements dans le curriculum « Interculture et coopération internationale». Les professeurs appartenant au Comité scientifique de la Chaire donnent des cours et organisent des séminaires.